

# VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPERIENCE (V.A.E.)

## C'est quoi ?

La VAE est une action que toutes les personnes peuvent faire pendant leur vie professionnelle.

La VAE permet de faire reconnaître mes compétences et d'obtenir un diplôme officiel (par exemple le CAP).

## A quoi sert la V.A.E. ?

La VAE peut me servir :

- à prouver mes compétences grâce à un diplôme
- à avoir plus confiance en moi
- à progresser dans mon travail.



## Comment ça marche ?

Pour faire une VAE

je dois avoir au moins 1 an d'expérience dans un métier.

Je vais écrire dans un dossier

tout ce que je sais faire dans mon travail.

Pour obtenir le diplôme avec la VAE, je passe devant un jury.

Un jury c'est des professionnels de mon métier.

Je leur explique mon travail.

Le jury valide ou pas le diplôme.

## En Bourgogne et en Franche-Comté, il existe Access'VAE.

C'est une VAE pour les travailleurs d'ESAT et d'Entreprise Adaptée.

Avec Access'VAE, j'ai plus d'aide pour faire mon dossier

et pour préparer le jury.

Avec Access'VAE j'ai 3 ans pour faire ma VAE.

## Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux demander des informations au CREA I : 03.80.28.84.00 ou [creai@creaibfc.org](mailto:creai@creaibfc.org)

Je peux aller sur ce site Internet : <https://www.creaibfc.org/vae/>